

*The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

**47<sup>ème</sup> Session de la Commission du Développement Social**

**Déclaration du Royaume du Maroc**

**Sur le thème prioritaire**

**« L'intégration sociale »**

**New York, le 5 février 2009**



Monsieur le Président,

Permettez moi, tout d'abord, de vous adresser mes sincères félicitations pour votre accession à la Présidence de notre Commission et de vous assurer du plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Mes félicitations s'adressent, également, aux autres membres du Bureau.

Je saisis, également, cette occasion, pour remercier le Secrétariat pour la qualité des documents soumis, en particulier, le rapport du Secrétaire général sur la promotion de l'intégration sociale.

Dans un souci de concision, ma délégation fera une déclaration conjointe sur les points 3c), 3a) et 3b).

Mr le Président,

La conjoncture économique actuelle, associée aux aléas de la mondialisation, entrave les chances d'intégration sociale des personnes les plus défavorisées. Or, il n'est plus d'argument « valable », aujourd'hui, à la non réalisation des droits économiques, sociaux et culturels.

La cohésion sociale, et ses corollaires, l'intégration sociale et l'élimination de toutes formes de discrimination et d'exclusion sociale sont indispensables pour assurer l'exercice des droits et libertés fondamentales de la personne humaine.

La réalité atteste, au lendemain du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, que l'incertitude règne toujours dans le monde du travail, sur lequel pèse la tourmente financière, le chômage galopant, l'économie informelle, la précarité et le manque de protection sociale.

Il est donc opportun, aujourd'hui, de prêter une attention particulière au concept de l'intégration sociale, tenant dûment compte de ses liens avec l'élimination de la pauvreté, la lutte contre l'exclusion et le droit au plein emploi et au travail décent pour tous.

En réalité, ce concept, n'est-il pas, faut-il l'admettre, purement et simplement battu en brèche par les défis croissants de la mondialisation ? En d'autres termes, la problématique de l'intégration



sociale interpelle t-elle suffisamment les consciences comme il se doit et de la même façon dans les pays en développement et les pays industrialisés ?

Mr le Président,

Les estimations de la Banque Mondiale n'incitent guère à l'optimisme : du fait des crises énergétiques et alimentaires mondiales, le nombre de ceux qui vivent au dessous du nouveau seuil de pauvreté de 1.25\$ a presque doublé en Afrique sub-saharienne et des milliers d'enfants africains voient leur faculté d'apprentissage amoindries du fait de retards de croissance physique.

La récession économique mondiale continue de se traduire, dans notre seul continent, par une hausse significative du chômage dans le secteur formel de l'économie, et ce, alors que les flux d'investissements directs étrangers n'augmentent pas.

Ma délégation a relevé avec intérêt la recommandation du Secrétaire général contenue dans le rapport E/CN.5/2009/3 relative à la nécessité de prendre les mesures adéquates pour inverser le déclin historique de l'investissement public dans les secteurs rural et agricole et élaborer des programmes de protection sociale destinés aux zones rurales pour remédier aux difficultés d'intégration sociale des personnes les plus vulnérables.

Les questions d'intérêt social qui nous interpellent aujourd'hui constituent, de l'avis de ma délégation, des défis majeurs trop graves pour que notre continent puisse les affronter sans que la communauté internationale – en particulier les pays industrialisés – y mette du sien, notamment en soutenant les initiatives des pays en développement.

Mr le Président,

Le développement agricole peut contribuer de façon décisive – et nous en sommes convaincus – à la lutte contre la pauvreté et à l'accroissement des revenus en milieu rural, car l'agriculture offre d'énormes possibilités, améliore la qualité de vie des populations, et partant, assure, de surcroît, une amélioration de l'alimentation.

Aussi, les progrès enregistrés, ces deux dernières décennies, dans le domaine de la micro- finance, en Afrique, sont encourageants et ont permis d'offrir aux plus démunis, et spécialement aux femmes, la



garantie d'un accès au crédit et à une large gamme de services sociaux et financiers.

Toutefois, ma délégation est d'avis que les bailleurs de fonds puissent s'employer, davantage, à fournir, aux plus vulnérables, qui sont dans l'incapacité d'emprunter, un soutien, sous forme de subventions, et ce, dans l'objectif d'apporter les améliorations urgentes aux besoins des sociétés les plus fragiles, et plus particulièrement, celles sortant de conflits.

C'est pourquoi, il importe de s'employer, sans tarder, à mettre en place les moyens et les mécanismes nécessaires pour aider l'Afrique à affronter les fléaux qui l'affligent en matière de lutte contre la pauvreté, des pandémies ravageuses et de la sous- alimentation.

Mr le Président,

La promotion de l'intégration sociale passe, inéluctablement, par la réponse aux besoins les plus essentiels , en facilitant l'accès à l'eau, aux soins de santé, à l'assainissement, à l'emploi, au logement, et aux autres services sociaux devant faire partie intégrante de toute politique sociale systématique.

L'instabilité économique mondiale indique, plus clairement que jamais, qu'il faut renforcer les systèmes de protection sociale là ou les carences existent, et en créer là ou ils n'existent pas, en tenant compte des besoins des plus vulnérables, au premier rang desquels, les enfants, les personnes âgées et les personnes vulnérables aux changements climatiques.

Comme il est, aussi primordial, pour les Gouvernements, d'élaborer des politiques socialement incluanes et les intégrer à leur stratégie nationale de développement et de lutte contre la pauvreté.

Mr le Président,

Ce n'est pas un hasard si la récente adoption, en juin dernier, de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale, qui arrive à un moment crucial, reflète le consensus admis en faveur d'une plus forte dimension sociale de la mondialisation.

Et c'est ici l'occasion, pour ma délégation, de réitérer la ferme détermination du Maroc à poursuivre ses efforts pour insuffler la



coopération internationale en vue d'une mondialisation juste et équitable axée sur la promotion de l'intégration sociale, le plein emploi et le travail décent pour tous.

Dans un monde de plus en plus marqué par les effets de la mondialisation, le renforcement de la coopération internationale, notamment les engagements souscrits en matière d'allégement de la dette et d'aide publique au développement, auront un impact certain sur la réalisation des objectifs du développement social.

Une coopération internationale plus accrue et mieux coordonnée permettrait de contribuer positivement à la prospérité économique et sociale des pays en développement dans les domaines vitaux de l'éducation, l'alphabétisation et la lutte contre la pauvreté.

Cela, sans négliger, bien entendu, le rôle actif qu'est appelé à jouer le secteur privé dans la résolution des problèmes sociaux rencontrés en terme d'emploi, de protection sociale, de formation et d'aide aux plus vulnérables.

Mr le Président,

L'échec de nombreuses expériences, en matière de développement, a résidé, principalement, dans la négligence du capital humain dans les politiques publiques en faveur de l'intégration sociale. Pour mon Gouvernement, l'intégration sociale des plus défavorisés constitue, depuis plusieurs années, une priorité qui n'est plus à démontrer.

C'est, partant de ce postulat, que l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, en 2005, procède de cette volonté d'enrayer le phénomène de l'exclusion sous toutes ses formes et d'instaurer une véritable dynamique en faveur du développement humain, cohérente avec les objectifs du Millénaire, ayant pour priorités :

- le respect de la dignité humaine,
- la promotion des droits de la femme et de l'enfant,
- l'implication et l'intégration de tous les citoyens à la vie économique.
- la protection des droits des personnes handicapées.

Dans ce contexte, la récente ratification, par mon pays, de la Convention Internationale sur les Droits des personnes handicapées reflète l'importance accordée par le Maroc dans la reconnaissance



et l'affirmation effective des droits des personnes handicapées, à vivre dans la dignité, en tant que membres à part entières de leur sociétés.

Mon pays ne ménagera aucun effort pour apporter un soutien actif et engagé en faveur de la mise en œuvre et de l'application de politiques sociales axées sur la lutte contre l'exclusion sociale, la généralisation de l'éducation et la participation pleine et entière des personnes handicapées.

Mr le Président,

L'action gouvernementale nationale en faveur de l'intégration sociale s'est concrétisée, ces dernières années, par une réduction sensible des taux de pauvreté et de chômage, en milieu rural, puisque l'Initiative Nationale pour le Développement Humain a permis d'élaborer un programme intégré, pour cibler plus de 400 communes rurales parmi les plus défavorisées.

Grâce a un budget dépassant 1 milliard de dollars, pour la période 2006/2010, ses priorités concernent, en particulier, un programme de lutte contre la précarité (2.500 MDH) et un programme de lutte contre l'exclusion en milieu urbain (2.500 MDH).

Par le biais d'une démarche territorialisée, la mise en œuvre de cette initiative vise, essentiellement, à faciliter la formation et l'insertion, dans la vie active, des jeunes défavorisés, en leur offrant une formation adéquate, par le biais de cellules de conseils, pour la réalisation de projets de proximité en faveur de la main d'œuvre non qualifiée.

Cette initiative, qui bénéficie du financement de la Fondation Mohamed V pour la solidarité et du centre Mohamed VI de soutien à la microfinance solidaire, comble des besoins vitaux et permet aux jeunes filles rurales nécessiteuses et aux femmes les plus défavorisées d'accéder à l'instruction et de poursuivre leurs études dans un environnement approprié. Car seule une intégration pleine et entière de la femme lui garantira un accès égal à la vie publique et aux chances dans tous les domaines du développement économique et social.

Le micro crédit continue d'avoir un impact positif dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, comme en témoigne l'effectif des bénéficiaires, dans mon pays, qui dépasse, aujourd'hui, 2.5 millions de personnes,



assurant, la promotion d'activités génératrices de revenus, garantissant emploi et conditions de vie décentes à de nombreuses familles.

Mr le Président,

Pour conclure, qu'il me soit permis de réaffirmer l'engagement de mon pays vers un projet de société moderniste basé sur l'enracinement de la culture des droits humains, en tant que facteur de base dans la réussite de toute politique de développement social.

Le Royaume du Maroc encouragera tous les efforts déployés par les Organes du système des Nations Unies pour intégrer et appliquer, plus efficacement, les objectifs arrêtés par la Conférence Internationale du Travail, dans les politiques et programmes qu'ils adoptent pour promouvoir l'idéal d' « une société pour tous ».

Nous formulons le vœu que cette Commission parvienne à prôner des idées novatrices à même de mesurer la gravité et l'urgence des facteurs de risque d'exclusion sociale, et promouvoir, de manière effective, l'intégration sociale, le plein emploi et un travail décent pour tous.

